



Communiqué de presse
Toulouse, le 2 octobre 2018

Eclairage public : éteignons les lumières et rallumons les étoiles !

L'ADEME et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée soutiennent la 10^{ème} édition du "Jour de la Nuit" le 13 octobre prochain

Aujourd'hui, plus de 330 communes d'Occitanie éteignent tout ou partie de leur éclairage public au cours de la nuit.

Afin d'initier une réflexion collective sur le sujet (éclairer juste ce qu'il faut, là où il faut et quand il faut) ou pour valoriser une action déjà mise en place, l'association Agir pour l'environnement, l'ADEME et la Région Occitanie incitent les collectivités locales à participer à l'édition 2018 du "Jour de la Nuit".

"Le Jour de la Nuit", un événement national de sensibilisation aux impacts de la pollution lumineuse

Le 13 octobre 2018, l'association Agir pour l'environnement organisera la 10^{ème} édition du "Jour de la Nuit".

L'objectif est double : il s'agit de sensibiliser le grand public aux impacts de la pollution lumineuse et de mettre en avant les initiatives locales (des collectivités, associations...) en faveur d'un environnement nocturne préservé et d'une utilisation raisonnée de l'éclairage artificiel.

L'an dernier, plus de 700 événements gratuits avaient été organisés en France : conférences-débats, expositions, observations des étoiles, découvertes de la biodiversité nocturne, spectacles... et extinction de l'éclairage, bien sûr !

Pour cette nouvelle édition, l'ADEME et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ont décidé de soutenir l'initiative.

Localement, des relais locaux - conseillers en énergie partagés, animateurs de Plans Climat ou encore chargés de mission de Parcs naturels - pourront aider les collectivités à s'inscrire dans la démarche.

Pour plus d'informations : www.jourdelanuit.fr

Tout savoir sur l'éclairage public en Occitanie

- De plus en plus de communes d'Occitanie éteignent leur éclairage public

Réalisé dans le cadre des actions du réseau régional des Conseillers en Energie Partagés (CEP) - en partenariat avec l'ADEME, les syndicats d'énergie et les Parcs Naturels Régionaux - le recensement des communes éteignant leur éclairage public est actuellement en cours.

Le chiffre de 330 communes recensées à ce jour n'est pas encore exhaustif mais il est déjà très encourageant.

- Quelques rappels sur les obligations en matière d'éclairage public

L'éclairage public n'est pas obligatoire : il appartient au Maire de décider des espaces qui doivent recevoir ou non un éclairage artificiel et de quelle manière.

Sa gestion relève de la compétence du Maire : si un éclairage prévu est en panne, la responsabilité du Maire peut être engagée. En revanche, si l'éclairage est éteint suivant une plage horaire d'extinction décidée en amont, le Maire n'est pas en faute.

En outre, plusieurs obligations d'extinction ne sont pas suffisamment respectées en France :

- l'éclairage des façades des bâtiments non résidentiels et des vitrines, à partir d'une heure du matin ;
- les enseignes lumineuses, entre 1 heure et 6 heures du matin ;
- les éclairages intérieurs des bureaux une heure après la fin d'occupation.

Le Maire est chargé de contrôler le respect de ces dispositions.

- Les impacts économiques, environnementaux et sociaux de l'éclairage public

Il faut savoir que l'éclairage public représente en moyenne 20% des dépenses d'énergie des communes et 37% de leur facture électrique (sans compter l'entretien de chaque point lumineux, l'éclairage de parkings, d'installations sportives ou du patrimoine).

Il engendre un gaspillage d'énergie et de ressources : près de 40 % des luminaires en service ont plus de vingt ans (alors que le gisement d'économies d'énergie estimé est compris entre 40 à 70% après rénovation) et la densité de points lumineux est bien trop forte.

Il génère également des nuisances lumineuses pour tous : pollution du ciel nocturne, impacts sur la biodiversité (faune et flore) ainsi que sur la santé humaine.

- **Il existe plusieurs territoires d'exception en Occitanie, en matière d'extinction de l'éclairage public :**
 - le Pic du midi, 1^{er} territoire européen labellisé "Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE)"
 - le Parc national des Cévennes, labellisé à son tour le 13 août dernier,
 - les parcs Naturels Régionaux, moteurs depuis près de 10 ans sur le sujet.

Extinction de l'éclairage public : ils l'ont fait !

« Nous avons engagé depuis 2013 toute une réflexion pour rendre l'éclairage public plus discret et plus économe. Le choix des équipements a été mûrement réfléchi et une horloge nous permet d'éteindre tout le village la nuit, à partir de minuit l'hiver et une heure du matin l'été. La facture d'éclairage public est passée de 918 €/an en 2015 à 581 € en 2017, soit près de 40% d'économies. Nous participons au Jour de la Nuit depuis plusieurs années » affirme **Monique Delfour**, Maire de la commune de Saint-Sulpice (170 habitants), dans le Lot, au sein du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Pour **Maxime Fantino**, CEP de l'**ALEC Montpellier**, l'expérience est également très positive :

« La commune de Prades-le-Lez (Hérault) a souhaité tester l'extinction de l'éclairage public sur une période de 6 mois avant de décider d'éteindre définitivement. Durant cette période, les habitants ont été particulièrement informés. Et côté mise en œuvre, 27 horloges astronomiques ont été installées. Seuls, les deux axes principaux de la ville sont restés éclairés, le reste étant éteint de minuit à 5 heures en hiver, à partir d'une heure du matin l'été.

Constat au bout de 6 mois : 8 personnes seulement à la réunion publique (bilan du test), pas de vols ou dégradations supplémentaires observé par les gendarmes. Depuis, la facture est passée de 53 000 € à 42 500 € (soit 20% d'économies) et la commune a acté un plan de rénovation du patrimoine éclairage public. »



Ambiance nocturne dans le village de Saint-Sulpice

Crédit photo : Jérôme Morel / PNR des Causses du Quercy



Banderolle d'information à Prades-le-lez

Crédit photo : Prades-le-lez (34)

Contacts Presse

. OXYGEN :

Aurélie Mauries / Aurélie Vérin - Tel : +33 (0)5 32 11 07 31 - aurelie@oxygen-rp.com - @aureliemauries

. ADEME Occitanie :

Franck Chatelain (Toulouse) - Responsable Communication - Tel. : +33 (0)5 62 24 00 36 - franck.chatelain@ademe.fr

Hubert Pscherer (Montpellier) - Responsable Communication - Tel. : +33 (0)4 67 99 89 71 - hubert.pscherer@ademe.fr

. Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée :

Nina Wöhrel - Attachée de presse - Tel. : +33 (0)5 61 33 53 58 - nina.wohrel@laregion.fr

. Agir pour l'environnement :

Stéphen Kerckhove - Délégué général - Tel. : +33 (0)1 40 31 02 37 - skerckhove@agirpourenvironnement.org